



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 27 095 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les jeunes enfants ont besoin de temps avec leurs parents et le reste de leur famille pour favoriser leur développement et l'attachement;

CONSIDÉRANT QUE les enfants fréquentant les services de garde sont sujets aux infections et ont souvent à s'absenter pour raison de maladie;

CONSIDÉRANT QUE les parents qui ont besoin de services de garde à temps plein ont aussi besoin d'un système flexible permettant d'accommoder les horaires atypiques, le travail par rotation, les quarts de travail et les voyages d'affaires en optimisant le temps passé avec leurs enfants d'âge préscolaire;

CONSIDÉRANT QUE de limiter le nombre d'absences permises revient à limiter le temps qui peut être passé avec la famille;

CONSIDÉRANT QUE les enfants d'âge préscolaire ne devraient pas être pénalisés du temps passé avec leur famille parce qu'ils ont été malades;

CONSIDÉRANT QU'il est important, pour le développement des enfants, d'avoir une constance dans les éducateurs et que les postes doivent être dotés en fonction du nombre de places;

CONSIDÉRANT QUE les éducateurs ont droit à leur salaire même s'il manque un ou plusieurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des absences des enfants ne sont pas prévisibles, il est injuste de pénaliser les CPE pour ces absences;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de renoncer à pénaliser les enfants d'âge préscolaire, leurs parents et les CPE en imposant un nombre maximum d'absence de 40 jours par an.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Sylvain Pagé, député de Labelle



Date de signature de l'extrait